

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 octobre 2018**

L'an deux mil dix - huit, le quinze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : BADAIRE Colette, BRODIN Jacques, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, SIMON Patrick, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Etaient absents** : BONVALET Joëlle (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), CASALS-DETALLE Anne (pouvoir à THUILLIER-HAMEL Gérard), FREMAUX Michel (pouvoir à BRODIN Jacques), LEMAIRE Régis (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique), MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à BADAIRE Colette), RIQUART Annette (pouvoir à CHAUVOIS Christian) et TESSON Thierry (pouvoir à PUNCH Isabelle).

**Secrétaire de séance** : PUNCH Isabelle.

**REALISATION D'UN POLE PETITE ENFANCE-JEUNESSE DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE – N°2018-102**

Vu la délibération en date du 11/09/2017,

Vu le contrat départemental de territoire 2017/2021,

Vu l'avis d'opportunité prononcé par la commission départementale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une aide financière du Conseil départemental pour le projet ci-dessus à intégrer à l'avenant n°2 du contrat de territoire au titre de l'année 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision ;

**CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette demande.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – MISE EN PLACE DU REPERTOIRE UNIQUE – N°2018-103**

Monsieur le Maire présente la loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ; cette loi réforme complément les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire unique et permanent – REU – dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme conduite par le Ministère de l'Intérieur entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Une commission de contrôle doit être mise en place avec pour vocation d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre.

Monsieur le Maire indique que la Commune entre dans le même champs d'application que les communes de moins de 1000 habitants et de ce fait doit désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire indique que les candidats ne peuvent pas être porteur d'une délégation et demande s'il y a des candidats.

Madame PUNCH Isabelle est candidate pour être délégué titulaire et Monsieur SIMON Patrick se propose pour la suppléance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**NOMME** Madame PUNCH Isabelle délégué Titulaire de la commission de contrôle des listes électorales ;

**NOMME** Monsieur SIMON Patrick délégué Suppléant de la commission de contrôle des listes électorales ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à Monsieur le Préfet.

**DECISION MODIFICATIVE N°4 : REVERSEMENT DU FPIC – N°2018-104**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Reversement du FPIC – Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communales	739223 D	+ 4 115 €
	73111 R	+ 4 115 €

**DECISION MODIFICATIVE N°5 : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LA RESIDENCE SENIOR – N°2018-105**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Reversement de la Taxe d'Aménagement à Edifides suite à l'annulations du PC concernant la résidence senior	10226 D	+ 66 000 €
	10226 R	+ 66 000 €

**MISE EN PLACE DE TARIFS MODULES POUR LES ATELIERS DU MERCREDI MATIN – N°2018-106**

Quotient	➤ 800	601 - 800	451 - 600	0 – 450
TARIFS	4.00 €	3.10 €	2.20 €	1.30 €

### **TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT LOGIPAYS VERS CALVADOS HABITAT – N°2018-107**

Monsieur le Maire indique que les bailleurs sociaux Logipays et Calvados habitat se sont mutualisés ce qui a pour directe conséquence un transfert des emprunts garantis par la Commune au nom de Logipays vers Calvados Habitat.

Le tableau annuel de garantie des emprunts joint chaque année au Budget Primitif sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapprochement et des conséquences notamment sur les emprunts garantis par la Commune.

### **SDEC ENERGIE : ADHESION COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON – N°2018-108**

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE ;

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à Monsieur le Président du SDEC Energie.

### **SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE PONT FARCY – N°2018-109**

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la Commune de Pont Farcy du SDEC ÉNERGIE ;

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à Monsieur le Président du SDEC Energie.

### **QUESTIONS DIVERSES – N°2018/110**

**Madame DE SLOOVERE Françoise** indique qu'il est nécessaire de revoir qu'elles sont les membres des commissions menu et les délégués du RAM.

**Monsieur THOMASSE Daniel** dresse l'état d'avancement des différents travaux sur le territoire communal : les travaux rue de Lymstone sont presque achevés, l'espace de jeu de la Sapée est clos et un nouveau jeu a été installé, une première borne de tri sélectif enterrée a été installée rue du château, une 2<sup>ème</sup> est prévue dans le lotissement de la Mare au Coq.

**Monsieur SIMON Patrick** indique que du fait des travaux menés rue de Lymstone il serait bien d'indiquer le gymnase par le biais d'une pancarte sur le bâtiment. Monsieur le Maire retient cette proposition judicieuse.

**Monsieur MOTTELAY Christian** demande ce qu'il en est de la construction de l'immeuble en lieu et place de la résidence senior. Monsieur le Maire lui fait par qu'une réunion de calage des travaux a déjà eu lieu ; la date de démarrage n'est pas encore fixée.

**Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard** présente le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune. Cinq armoires vont être installées depuis l'entrée de ville jusqu'à la rue Abbé Allix. Le débit attendu sera de l'ordre de 100 méga. Les armoires seront installées dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et les adhésions des abonnés possibles à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Madame DIOUF Ghislaine** présente le bilan énergétique des bâtiments réalisé par le SDEC Energie conformément au contrat qui nous lie. Ce bilan que les dépenses en énergie s'élèvent à 84 000 € dont 31 000 pour l'éclairage public. Le groupe scolaire reste le bâtiment le plus énergivore ; une action pourrait être menée en apposant des affichettes afin de sensibiliser les usagers des bâtiments aux économies d'énergie.

**Monsieur CHAUVOIS Christian** indique qu'un habitant exposera sa collection d'objets sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale du 9 au 11 novembre au centre multi-activités ; les écoles et les anciens combattants se rendront à cette exposition.

Monsieur CHAUVOIS Christian indique que des panneaux vont être apposés sur les chemins de l'école pour faire suite aux travaux menés par le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants ; un travail conjoint entre la commission travaux et le groupe de travail Espaces publics doit être mené afin de matérialiser les endroits où les panneaux devront être fixés. Les panneaux doivent être apposés dans les 2 mois.

Monsieur CHAUVOIS Christian présente les travaux réalisés par les enfants dans le cadre des ateliers du mercredi et remercie le personnel communal pour la qualité du travail accompli avec les enfants.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.**